

Paris le 21 août 2014

Communiqué de presse

## **Evacuation du bidonville des Coquetiers : indécent !**

Vacanciers, riverains, profitez paisiblement des dernières journées estivales : en votre nom et au prétexte de votre sécurité et de votre tranquillité, les autorités poursuivent sans vergogne le démantèlement des campements de roms.

Jusqu'aboutiste, la mairie de Bobigny ose même prendre le 19 août 2014 un arrêté d'évacuation du bidonville des Coquetiers au mépris de la décision du 2 juillet du juge des référés de Bobigny motivée par le respect des droits fondamentaux au logement et à une vie familiale reconnus par la CEDH dans sa décision Winterstein c.France...

La détermination politique est sans faille lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux bidonvilles roms : peu importe que la mairie ne destine ce terrain à aucun projet communal, qu'aucune solution globale et sérieuse de relogement ne soit prévue, que les motifs invoqués – insalubrité, présence de déchets, risques d'incendie – ne soient ni plus établis que devant le juge des référés de Bobigny, ni moins liés au refus de la mairie de respecter ses obligations en matière d'assainissement !

Pourquoi songer à se conformer à une décision de justice, ou à en faire appel quand on peut, par un simple arrêté, la contourner et ainsi bafouer les droits fondamentaux de ses occupants.

Car c'est maintenant une course contre la montre qui s'est engagée pour évacuer en évitant le contrôle d'un autre juge, le juge administratif ...

Le Syndicat de la magistrature condamne avec la plus grande fermeté cette décision prise au mépris d'une décision de justice et dénonce ces municipalités qui, surfant sur les peurs et les fantasmes et ignorant les droits fondamentaux, mettent à la rue des familles entières, « coupables d'être roms ».